



CONSEIL NATIONAL DE TRANSITION CITOYENNE EN RD-CONGO (C.N.T.C.)

RESOLUTIONS DU PREMIER CONGRES DU CONSEIL NATIONAL DE TRANSITION CITOYENNE

Suite à la grave crise que connaît notre pays, des Mouvements citoyens et des organisations de la société civile ont entrepris diverses actions, notamment :

- l'élaboration du « *Manifeste du Citoyen Congolais* » qui est approuvé par plusieurs compatriotes ;
- les marches pacifiques organisées par le « *Comité Laïc de Coordination* » (C.L.C.) et celles organisées par la diaspora congolaise à travers le monde ;
- la publication par « *Dynamik Congo & Alliés* », des documents de base pour une transition citoyenne.

Cette dynamique citoyenne a trouvé son couronnement le samedi 24 février 2018 dans l'organisation à Namur en Belgique du premier Congrès constitutif du « *Conseil National de Transition Citoyenne en R.D. Congo* » (CNTC) sur le thème, « *l'Union des mouvements citoyens pour la transition sans Joseph Kabila et le changement en République Démocratique du Congo (RDC), l'excellence pour la Renaissance du Congo* ».

Les points ci-après ont été abordés lors de ce Congrès :

1. Sécurisation du pays et de la population pendant la transition et la restructuration de la défense nationale ;
2. Mobilisation des finances publiques pour le bon fonctionnement de la transition et le fondement de base du développement socio-économique du pays ;
3. Organisation du processus des élections démocratiques ;
4. Application de l'éthique et de l'excellence dans la gestion de l'Etat.

Après débat en commissions, voici les principales résolutions prises :

1. Première Résolution : Mise en place urgente de la Transition Sans Kabila sur base de l'article 64 de la Constitution.

L'organisation d'une Transition sans Joseph Kabila (TSK) s'impose dans le meilleur délai afin de sortir le pays de la crise actuelle créée par l'illégitimité des institutions et de leurs animateurs étant donné que M. Kabila a plusieurs fois trahi son serment de protéger et de défendre la Constitution, que son régime persiste dans la violation flagrante des droits de notre peuple, qu'il a failli à sa mission de conduire notre peuple aux élections dans le délai constitutionnel ou celui prévu par l'Accord du 31 décembre 2016 (Accord de la Saint Sylvestre) conclu sous l'égide de la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO) et qu'il n'organisera jamais des élections qui soient véritablement libres, transparentes, paisibles et crédibles avec une Commission électorale nationale indépendante (CENI) totalement soumise à la Majorité présidentielle (MP).

Contact

MAPESSA Athanase

GSM : 0032 493 10 93 12 – Mail : athanase_mapessa@outlook.com



CONSEIL NATIONAL DE TRANSITION CITOYENNE EN RD-CONGO (C.N.T.C.)

Cette Transition citoyenne prendra trois ans au maximum. Elle aura pour missions de stabiliser la situation sécuritaire et socio-économique du pays, de poser les bases solides d'un véritable Etat de droit, de combattre l'immoralité politique, la corruption et la mauvaise gouvernance, et d'organiser des élections crédibles, libres, apaisées et démocratiques. Les animateurs des institutions pendant la transition perdent de facto le droit de se présenter aux différentes échéances électorales organisées à l'issue de ladite Transition.

2. Deuxième Résolution : Appel à la Communauté internationale, aux puissances étrangères et aux sociétés multinationales de cesser toute coopération avec le régime illégal et illégitime de M. Joseph Kabila

Constatant qu'après son second et dernier mandat, le 19 décembre 2016, l'Accord de la Saint-Sylvestre qui régissait les institutions de la République a expiré le 31 décembre 2017 et que, depuis lors, il n'y a plus aucun mécanisme prévu pour sa prolongation ;

Considérant que le régime de M. Joseph Kabila a cessé d'être légitime et son maintien par la force place le pays dans une situation de changement inconstitutionnel condamné par la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance ;

Nous avons pris l'engagement de ne plus reconnaître le régime de Joseph Kabila et toutes les institutions devenues illégitimes. De ce fait, nous demandons à tous les pays qui se disent amis du Congo et du peuple congolais qui souffre, aux organisations internationales, aux puissances étrangères et aux sociétés multinationales de cesser leur coopération avec le régime criminel, sanguinaire et prédateur de M. Joseph Kabila.

Le CNTC invite particulièrement les Nations Unies, l'Union Africaine, l'Union Européenne, la SADC, la CEEAC, la Belgique, les Etats Unis, la Grande Bretagne, la France, l'Espagne, l'Italie, la Russie, la Chine et les autres puissances de mettre fin à leur collaboration avec le régime de M. Joseph Kabila qui reste sourd à tous les appels et de cesser de privilégier leurs intérêts matériels et financiers plutôt que de défendre les valeurs universelles de justice, de liberté et de démocratie.

3. Troisième Résolution : Demande d'ouverture urgente d'enquêtes par la Cour pénale internationale (CPI) sur les graves violations des droits de l'homme en RDC , de suspension de la RDC comme membre du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU et sanctions ciblées contre M. Joseph Kabila, les membres de sa famille et d'autres responsables des violations des droits de l'homme et du blocage du processus démocratique.

Devant l'entêtement de M. Joseph Kabila qui se maintient au pouvoir par la force des armes et s'est rendu coupable des plus graves violations des droits de l'homme dont certaines s'apparentent au génocide, aux crimes de guerre et aux crimes contre l'humanité dont les victimes se comptent par milliers, y compris les deux experts de l'ONU assassinés au Kasai ; nous sollicitons du Conseil de Sécurité ou du Procureur l'ouverture urgente des enquêtes judiciaires sur ces violations des droits de l'homme en RDC.

Contact

MAPESSA Athanase

GSM : 0032 493 10 93 12 – Mail : athanase_mapessa@outlook.com



CONSEIL NATIONAL DE TRANSITION CITOYENNE EN RD-CONGO (C.N.T.C.)

Nous demandons également la suspension de la RDC comme membre du Conseil des Droits de l'Homme jusqu'à la fin du régime illégal et illégitime qui a fait de notre pays un abattoir d'êtres humains ainsi que des sanctions ciblées contre M. Joseph Kabila, les membres de sa famille, et d'autres responsables des violations des droits de l'homme et du blocage du processus démocratique.

4. Quatrième Résolution : Appel à l'unité et à la solidarité des forces acquises au changement démocratique en RDC.

Etant donné que le destin national est en jeu comme il ne l'a jamais été auparavant, il y a urgence d'oublier nos querelles mineures car ensemble, nous sommes plus forts et « le peuple gagne toujours ». C'est pourquoi, un appel solennel à l'unité et à la solidarité, est lancé à tous les mouvements citoyens, à toutes les organisations de la société civile congolaise et à toutes les forces acquises au changement qui poursuivent les mêmes objectifs que le CNTC, aussi bien au pays qu'à l'étranger, de se mettre debout pour la noble mission de libération de la Nation en proie à la dictature, à différentes formes de prédation et à la balkanisation.

5. Cinquième Résolution : Engagement à poursuivre le combat jusqu'à la libération totale du peuple congolais.

En union avec les autres groupes, y compris les signataires du Manifeste du Citoyen Congolais, le Comité Laïc de Coordination (CLC), et d'autres forces politiques et sociales poursuivant le même objectif que le CNTC, les personnalités présentes ainsi que les mouvements citoyens et les associations représentés au Congrès, ont exprimé leur détermination à poursuivre le combat démocratique jusqu'à la libération totale du peuple congolais.

Un comité de suivi veillera à la poursuite des contacts et des travaux.

Fait à Namur, le 24 février 2018.

Pour le Conseil National de Transition Citoyenne

Athanase MAPESSA
Président de Dynamik Congo & Alliés

Joseph MUAKA NYIMI
Président du Groupe Epiphanie

Contact

MAPESSA Athanase

GSM : 0032 493 10 93 12 – Mail : athanase_mapessa@outlook.com